

Viticulture : lutte contre la flavescence dorée de la vigne



© 2025 Les Echos Publishing

La flavescence dorée est une maladie qui peut causer d'importants dommages aux vignes (pertes de rendement, dépérissement des plantes...) et qui, en l'absence de mesures de contrôle, peut se répandre très rapidement et affecter la majorité des ceps en quelques années.

Aussi, lorsque la présence de cicadelles (*Scaphoideus titanus*), insectes vecteurs de la flavescence dorée de la vigne, est identifiée dans l'une des zones délimitées par arrêté préfectoral, les viticulteurs ont l'obligation de traiter leurs vignes.

À ce titre, ils peuvent désormais utiliser sur des vignes en floraison, lorsque aucun produit autorisé n'est plus disponible, des produits phytopharmaceutiques n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.

En pratique, les produits doivent être appliqués dans les deux heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les trois heures qui suivent.

[Arrêté du 9 mai 2025, JO du 13](#)

© 2025 Les Echos Publishing